

Snark

PRODUCTION ARTISTIQUE
& ACTIONS CULTURELLES

PEACE AND LOBE®

Modalités des Interventions

Coordination : **Françoise GRIEU** - Tél : **06 84 23 85 53** - contact@snark.fr
6 rue Molière, La Centrifugeuz 14000 CAEN // <http://www.snark.fr>



Le programme « **Peace&Lobe** » est un concert-conférence. Il se présente sous la forme scénique d'un concert. Il est animé par quatre musiciens-techniciens du son. Cette forme ludique n'en retire aucunement le caractère pédagogique et didactique.

Il est destiné aux **centres de formation, lycées, aux collèges à partir de la 4^e** et établissements accueillant des **jeunes à partir de 14 ans**. A ce jour Il est financé principalement par l'Agence Régionale de Santé Normandie, validé par l'Académie. Une participation est demandée aux établissements représentant 10 à 15% du budget.

Il est conçu pour être présenté devant **80 à 180 élèves par séance** suivant les effectifs et les conditions d'écoute (jusqu'à 250 élèves dans une vraie salle de concert). La durée de la séance est de **1h30**.

L'implication d'une équipe pédagogique est requise Une préparation et un suivi avec les élèves sont indispensables (parcours santé, EPI).

\\ Objectifs & Contenus //

Les objectifs généraux :

- **Prévenir les risques auditifs pour les jeunes** liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées ;
- **Renforcer les compétences en prévention des risques auditifs des équipes des établissements** accueillants des jeunes (scolaires, écoles de musique). Informer les publics ciblés.

Les objectifs opérationnels :

- **Accompagner les établissements** qui ont un projet de prévention des risques auditifs : présenter la démarche en CESC, en réunion pédagogique ;
- **Apporter des connaissances aux équipes** des établissements scolaires (chef d'établissements, infirmier scolaire, enseignant...) ;
- **Informers les jeunes des établissements scolaires** susceptibles de devenir relais de l'information sur les risques auditifs.
- **Responsabiliser les jeunes face au risque** et sa gestion, en leur faisant prendre conscience de leur capital auditif.
- **Favoriser la modification d'un comportement** à risques lors de la pratique et l'écoute des musiques amplifiées : gestion du volume sonore, respect des temps de pause. Mettre les jeunes dans une situation de concert, leur faire éventuellement découvrir l'écoute de la musique vivante dans un lieu de concert. Leur permettre de découvrir de nouveaux métiers liés la scène et aux musiques amplifiées

Contenu du concert-conférence : 90 mn

Distribution d'une paire de bouchons d'oreille à chaque élève à l'entrée. *Accueil en musique, Mix de DJ Bluff*

Introduction (5 mn.) Présentation des intervenants, de l'action, profils professionnels et motivations de l'intervention. Présentation du sonomètre à affichage digital constant.

1/ La physiologie de l'oreille et ses pathologies (20mn). Les risques auditifs liés l'écoute des musiques amplifiées. Utilisation des bouchons d'oreille. *Illustration musicale live 1, rock, composition originale 64\$Question (3 :20 mn)*

2/ Cadre sonore (20 mn). Physique du son, fonctionnement de la chaîne d'amplification, l'évolution des technologies, de diffusion et d'écoute, les évolutions des styles musicaux, les révolutions esthétiques et sociétales. *Illustration musicale live 2, rock, composition originale 64\$Question (2 :30)*

3/ Prévention et protection (20 mn). Les lois : limitation des volumes sonores. Les moyens de préservation de l'audition L'attitude à adopter en cas de troubles auditifs. Rappel des 3 principales consignes.

Temps d'échange (15mn) - Final en musique live, Rap : Texte original et Mix Dj Bluff, Rock 64\$ Question (4 :50)



Les sujets sont illustrés par des projections vidéo : documentaires, spots extrait du DVD « Hein ? » graphiques, issus de la documentation d'Agis-Son, démonstrations sonores à partir du dispositif instrumental et de sonorisation mise en place, des exemples rapportés de l'expérience et vécus professionnels des musicien-techniciens intervenants.

\\ Mise en place du dispositif //

Nous intervenons à la journée, sur deux séances pour un ou plusieurs établissements à leur initiative : séances dédiées ou nous proposons des séances ouvertes en partenariat avec une salle de concert.

Idéalement les séances se déroulent dans une salle de spectacle. Une sortie du cadre scolaire dans une « vraie » salle confère aux séances un caractère événementiel, une meilleure qualité de la prestation scénique et participe de l'action culturelle.

Dans le cas où l'établissement dispose d'une salle intra-muros ou mise à sa disposition à proximité, présentant des conditions d'accueil adéquates, les séances peuvent y être organisées. Deux ou plusieurs établissements peuvent s'associer pour constituer les effectifs de 2 séances.

Les élèves et les encadrants auront été informés au préalable de la nature et du contenu du programme.

Un affichage sera effectué à l'avance dans l'établissement. L'accompagnement en amont et en aval est indispensable, associé aux contenus des cours et activités (musique, physique, technologie, santé-citoyenneté...). Ressources pédagogiques et liens utiles sont disponibles sur notre site.

\\ Inscriptions & Admissions //

Les demandes d'interventions se font sur **formulaire de [réservation en ligne](#) à partir du site [snark.fr](#)**. Les interventions sont planifiées par ordre d'arrivée des réservations. Les établissements n'ayant pu être pris en compte l'année précédente sont prioritaires. La validation de l'inscription est conditionnée à la **transmission d'une fiche projet**. Les reconductions sont conditionnées au retour du questionnaire Référent sur la précédente intervention.

Après validation de la réservation (dates, lieu, participation), une **convention** est établie entre l'établissement et **L'APPAS**, Association pour la Promotion de la Pratique des Arts du Spectacle, notre partenaire administratif. Le paiement de la participation s'effectue sur facture après intervention.

A noter : le budget disponible ne permet pas de répondre à toutes les demandes, il est donc impératif de recevoir les réservations le plus tôt possible des établissements **sérieusement motivés**.

Une réunion de présentation est obligatoire pour tout nouvel établissement afin de préparer l'intervention en présence à minima d'un représentant de la direction, de l'enseignement musical, de la santé.

\\ Participations aux coûts //

La participation des établissements est indispensable au cofinancement. Elle est validée en comité de pilotage. Dans la cadre du budget disponible et de notre convention avec l'ARS.

- ~ **Interventions dédiées** : forfait 400 €* la journée de 2 séances (peut se partager entre les établissements) + repas pour 4 à 5 personnes à la cantine. (* sous réserve de modification en 2019/2020)
- ~ **Séances ouvertes** en partenariat avec un lieu de diffusion culturelle : Participation par élève 2€ ou forfaits à fixer suivant les cas.
- ~ **Prix coûtant** dans le cadre d'un financement à l'établissement, d'un événement subventionné ou sponsorisé. Coût indicatif : **2 500 € la journée** (coût de revient, régie technique comprise). Devis élaboré en fonction de la configuration du lieu.

Cas particulier : hébergement et repas du soir en sus à prévoir si séances le soir, le matin, plusieurs jours de suite suivant l'éloignement géographique.

Les établissements peuvent présenter le projet d'accueil Peace and Lobe auprès des collectivités dans le cadre de leurs dispositifs de soutien aux actions éducatives, les contrats locaux de santé.

\\ Déroulement d'une journée type //

Accueil de l'équipe : 4 musiciens – techniciens du son.

Arrivée 4h avant le début de la première séance, installation le matin (3h), repas (1h), 2 séances à suivre l'après-midi. Présence du référent ou d'une personne pouvant répondre aux besoins de l'équipe.

A l'arrivée : café et petites bouteilles d'eau pour la scène, **4 à 5 repas complets dont 3 végétariens** à la cantine, au restaurant le plus proche, ou traiteur sur place. (Si les repas ne sont pas pris en charge, ils seront facturés 15€/personne).



La salle aura été préparée suivant certaines dispositions. L'espace scénique nécessaire est de **6m** d'ouverture par **4m** de profondeur minimum, et offrant de bonnes conditions de visibilité pour l'assistance. Le « noir » salle est indispensable pour les projections vidéo.

→ **Mise à disposition écran et vidéo projecteur** (à raccorder sur notre ordinateur)



→ 2 tables et 2 chaises pour la scène et 1 table et 1 siège pour la régie son.

Le dispositif de régie son et lumière est fourni et installé par l'équipe si la salle n'est pas équipée. L'établissement renseignera bien les contacts techniques et logistiques pour la préparation avec le musicien régisseur de l'équipe « Peace&Lobe ».

Contact technique : Samuel Neaud 06 03 51 59 67 samox@free.fr

IMPORTANT : Les séances commencent à l'heure convenue. L'entrée en salle se fait 10mn avant le début de séance, à l'invitation de l'équipe.

Les encadrants participent à la distribution des bouchons d'oreille à l'entrée en salle. Un lot de flyers leur sera remis pour distribution aux élèves et diffusion au sein de l'établissement. **L'encadrement et la discipline** incombent à l'établissement qui prévoira le nombre suffisant de responsables. Les encadrants veilleront au placement des élèves, évitant les vides entre les sièges et se placeront de manière à assurer la surveillance tout au long du déroulement. Les entrées et sorties en cours de séances ne sont pas acceptées.

A noter : les musiciens souffrent de troubles auditifs (acouphènes, hyperacousie), les bavardages, et autres bruits « parasites » leur sont particulièrement pénibles et nuisent à leur concentration. En cas de manquement à la discipline, ils s'autorisent à demander la sortie des éléments perturbateurs.

\\ Outils informatiques & Pédagogiques //

Une liste des ressources documentaires est adressée avec des fiches et dossiers par courriel à confirmation des réservations. Des ressources et modèles d'actions sont disponibles sur les sites qui vous sont conseillés, notamment la plateforme web d'éducation au sonore d'Agi-Son : EduKson.org

Kit communication : visuels de la campagne vous sont envoyés par courriel pour réaliser un affichage au sein des établissements. Nous sommes à votre disposition pour vous y aider.

Les outils de la campagne de sensibilisation :



~ **Affiches** : au minimum 2 affiches Agi-Son (50x70cm) de la campagne annuelle pour information permanente des élèves. (Renouvellement octobre 2018)

~ **Un flyer « mémoire »** à remettre à chaque élève après les séances (reprise de l'affiche). Il est préconisé de le distribuer en classe qui permet de faire un rappel du message de sensibilisation et d'évaluer la prise en compte.

~ **Une paire de bouchons d'oreilles est à distribuer à chaque élève à l'entrée des séances.** (dotation Agi-Son et le FAR)

Documentation pédagogique : un ensemble de documents est adressés via lien de téléchargement à validation de la réservation.

L'Exposition « **Encore plus fort** » : pour compléter l'action, en amont ou en aval, à retirer auprès de l'Atelier **Canopé** pour les établissements du Calvados, auprès de **Snark** pour la Manche et l'Orne.

\\ Important : Évaluation //

Il est important de préciser dans quel cadre, projet, programme les interventions sont organisées : CESC, EPI...

Un questionnaire est à remplir systématiquement par les référents. *En ligne à partir du site Snark.fr*

Un sondage élèves est à réaliser sur tout ou partie des effectifs. Nous conseillons de les faire renseigner quelques jours après les séances, plutôt qu'à l'issue, pour une meilleure appréhension de l'impact. C'est l'occasion également d'appuyer le message de prévention, de détailler certains points, d'aborder le sujet sous de nouveaux aspects ...Les documents d'évaluations sont à retourner sous quinzaine. Ils permettent de valider les données statistiques, d'appréhender l'impact. Ils sont utiles à tous. Ils servent à faire valoir les demandes de financements. *En ligne à partir du site Snark.fr*

Sur l'année 17/18 une **observation nationale a été réalisée par Agi-Son** parue en novembre 2018. Elle est renouvelée chaque année. Le questionnaire est accessible depuis la plateforme EduKson.org

Partagez votre expérience : l'établissement fera suivre tout élément utile à l'appréciation de l'action : communication interne, photos, compte-rendu de réalisation, commentaires, travaux menés...

Un comité de pilotage constitué des partenaires actifs et sollicités (ARS, IREPS, Région, Agence musicale régionale, Ville de Caen, Rectorat ...) est réuni annuellement en septembre). Les référents des établissements sont sollicités pour témoigner et contribuer à l'action.